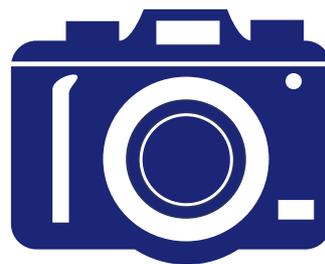


CONCOURS PHOTO

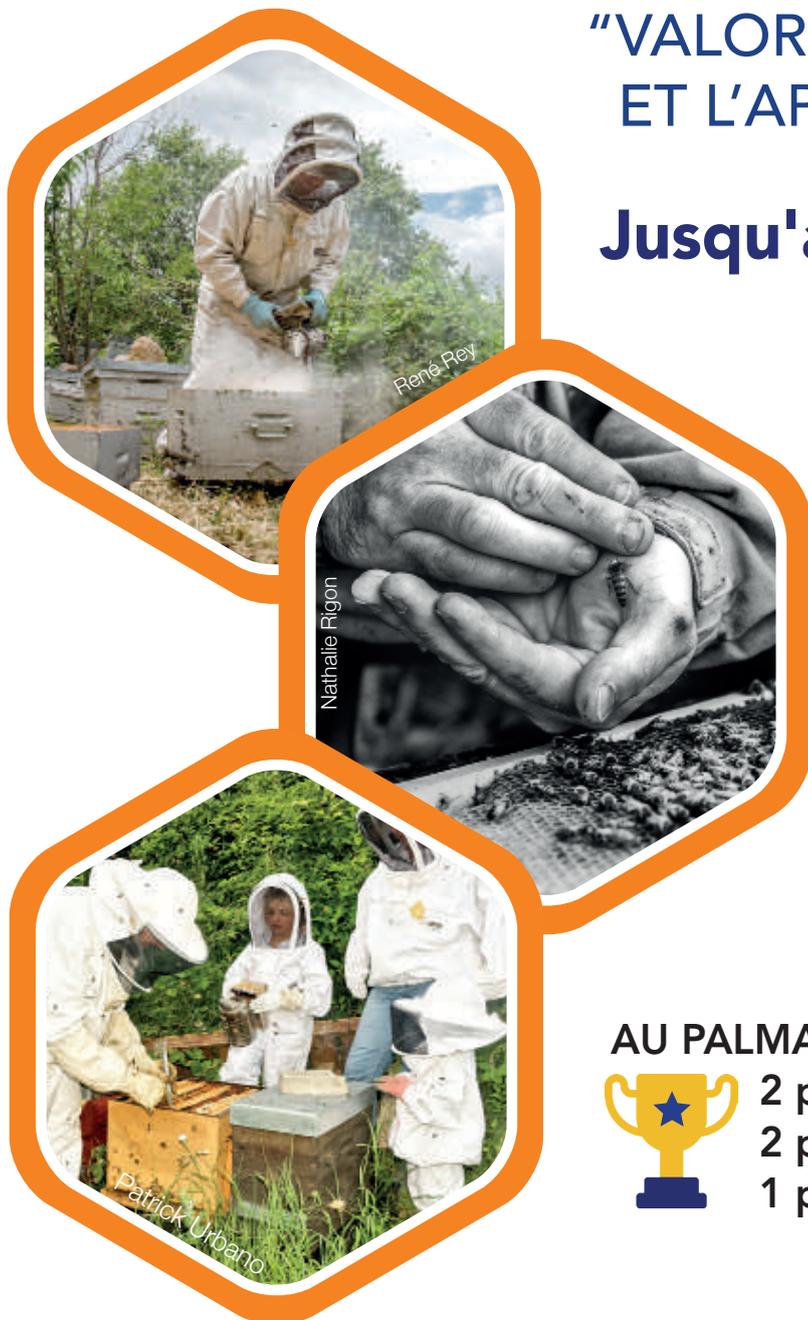


"VALORISONS L'ABEILLE
ET L'APICULTURE"

Jusqu'au 31 août 2022

Thème 2022

*Apiculteur/apicultrice,
en sujet principal,
en activité au rucher
ou en miellerie.*



AU PALMARÈS > Prix adultes et enfants



- 2 prix nationaux
- 2 prix "Résidents de l'Indre"
- 1 prix "coup de cœur" du public

Partenaires :



Le Syndicat des Apiculteurs
du Centre et du Berry



Avec le soutien de :



Véto-pharma
Engagés pour l'apiculture

Concours gratuit ouvert à tous les photographes amateurs.
Sans limite d'âge. A titre individuel ou collectif.

Renseignements et règlement

www.veto-pharma.fr • E-mail eva@vetopharma.com

<https://www.blog-veto-pharma.com/concours-photo-22/>

Apiculteurs et Apicultrices au cœur de l'objectif !

Concours photo national amateur 2022

« Valorisons l'abeille et l'apiculture »

L'Espace de Valorisation de l'Abeille - Véto-pharma à Chaillac (36) organise du 1^{er} mai au 31 août 2022, en partenariat avec les villes de Chaillac (36) et de Valençay (36), le syndicat des apiculteurs du Centre et du Berry, les syndicats nationaux : l'UNAF et le SNA - Abeille de France, la 4^e édition du concours photo amateur – adulte et enfant - libre et gratuit sur le thème de la valorisation de l'abeille et de l'apiculture.

Pour cette 4^e édition un thème unique dédié au métier de l'apiculteur

Le concours photo revient après un an de pause. Nombreux sont les messages de sollicitation reçus depuis quelques mois pour connaître la prochaine date de lancement. Nous y sommes. Pour cette nouvelle édition, comme nous l'avions annoncé à la clôture du précédent concours, nous modifions le règlement en proposant un seul thème dédié uniquement au métier de l'apiculteur - apicultrice.

En effet, depuis de nombreuses années, les apiculteurs sont loin d'être épargnés dans la pratique de leur métier : changement de conditions climatiques, manque de diversité alimentaire pour les abeilles, effets néfastes de l'acarien parasite *Varroa* sur les colonies, frelon asiatique, et bien encore d'autres problématiques...

Nous souhaitons, par le biais de ce concours, encourager et valoriser ces hommes et ces femmes qui malgré les difficultés de leur activité prennent soin de leurs abeilles au quotidien et s'engagent chaque saison à offrir aux consommateurs du miel et des produits de la ruche de qualité.

Notre objectif également est de mettre en lumière auprès du plus grand nombre dont la jeune génération, ce métier-passion et également de sensibiliser à préserver l'abeille, insecte pollinisateur si indispensable à la biodiversité.

Coup de pouce aux apicultrices

Savez-vous qu'en France les femmes pratiquent de plus en plus l'apiculture ? 15 % pratiquent l'apiculture conventionnelle et 27 % l'apiculture bio¹. Mais, nous sommes loin de la parité homme/femme et nos apicultrices forcent le respect. Aussi, nous encourageons les futurs participants à leurs donner un coup de pouce en nous proposant des créations dédiées à leur activité apicole. Pourquoi ne pas susciter par l'image des futures vocations ou des reconversions professionnelles ?

Un concours de photographies d'envergure nationale

Les conditions liées aux restrictions sanitaires Covid avaient décalé de quelques mois le concours 2020 et malgré ces circonstances, le cru 2020 avait compté plus de 250 participations.

Nous espérons que cette année les photographes rivaliseront de créativité autour du thème unique :

- L'apiculteur / apicultrice en sujet principal en activité au rucher ou en miellerie (extraction, conditionnement, autres...).

Le délai de réception des photographies se terminera le 31 août minuit.

Quatre prix dont deux prix enfants et un prix spécial « coup de cœur » du public

Le jury sélectionnera les photographies dans quatre catégories :

- Adulte participant national
- Adulte participant Indre
- Enfant participant national
- Enfant participant Indre

A la suite de la remise des quatre prix et la présentation de l'exposition grand format des vingt meilleures créations sélectionnées par le jury qui aura lieu le 14 octobre 2022, le public pourra voter pour sa photo préférée. Le prix « coup de cœur » sera remis à l'auteur de la photographie de l'exposition ayant reçu le plus de votes.

Véto-pharma offre l'accès à l'information à tous

Le concours photo et l'exposition grand format visent à promouvoir auprès du grand public, les abeilles, la préservation de leur environnement, le métier de l'apiculteur et sensibiliser le grand public aux défis auxquels font face les colonies et l'apiculture. Depuis le lancement du concours en 2018, l'objectif de faire découvrir par l'image la beauté de l'abeille et le travail de l'apiculteur qui en prend soin à un large public a porté ses fruits. En effet, les trois expositions 2018, 2019 et 2020 sont mises à disposition gracieusement des communes, des collectivités et des partenaires ont déjà parcouru les régions Centre Val de Loire, Auvergne Rhône Alpes, PACA, la Bretagne et la Région Parisienne. De nouveaux projets d'exposition sont déjà en préparation.

En pratique

Le concours est organisé par L'Eva - Espace de Valorisation de l'Abeille - Véto-pharma situé à Chaillac dans l'Indre, en partenariat avec les villes de Chaillac (36) et de Valençay (36), le syndicat des apiculteurs du Centre et du Berry, les syndicats nationaux : l'UNAF et le SNA - Abeille de France. Le règlement est accessible sur notre blog : <https://www.blog-veto-pharma.com/concours-photo-22/> ou notre site internet : www.veto-pharma.fr, sur demande par courriel : eva@vetopharma.com ou par courrier à EVA - 5 rue de la Touche – 36310 Chaillac.

¹ (source Observatoire de la production miel et gelée royale 2021)

A propos de l'Eva (Espace de valorisation de l'abeille) :

L'Eva est un espace dédié au soutien de l'abeille et l'apiculture ainsi qu'à la recherche et développement de nouveaux produits Véto-pharma. Son espace pédagogique présente des supports d'information, une ruche vivante entourée de l'univers de l'apiculteur. Des événements et des animations autour de l'apiculture, de l'abeille, des produits de la ruche ainsi que des conférences techniques apicoles y sont organisés.

A propos de Véto-pharma

Véto-pharma, laboratoire pharmaceutique français 100 % dédié à la santé de l'abeille, s'est engagé depuis plusieurs années dans des projets et des actions de soutien à l'apiculture. Son cœur de métier est de développer, produire et distribuer des produits pour lutter contre deux prédateurs majeurs des colonies en France l'acarien varroa et le frelon asiatique.

Contact presse Véto-pharma et demande d'exposition :

Séverine Délot

severine.delot@vetopharma.com - 01 69 18 84 87 – 06 77 67 17 33

Siège : 12/14 rue de la Croix-Martre – 91120 Palaiseau – France

Dans le cadre de ses engagements de sensibilisation à la préservation de l'abeille et de valorisation de l'apiculture, l'EVA - Espace de Valorisation de l'Abeille - Véto-pharma organise, en partenariat avec les villes de Chaillac (36), de Valençay (36), le syndicat des apiculteurs du Centre et du Berry, les syndicats nationaux : l'UNAF et le SNA - Abeille de France, un concours photo libre et gratuit sur le thème de l'apiculture. Pour cette 4^e édition, le thème est unique et dédié spécialement au métier de l'apiculteur - apicultrice. A l'issue des votes du jury, quatre prix sont décernés. La remise des prix aura lieu le 14 octobre 2022 en présentiel à l'EVA ou en format digital en fonction des règles sanitaires en vigueur à cette période. L'exposition des 20 meilleurs clichés sera présentée ce même jour. Les votes du prix "coup de cœur du public" débiteront jusqu'au 14 novembre 2022.

1 - Condition de participation

La participation au concours est gratuite. Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs sans aucune limite d'âge, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. La participation peut se faire à titre individuel ou collectif (établissements scolaires, associations, ...). Les candidats seront répartis en deux catégories en fonction de leur âge : adultes (16 ans et +) et jeunes (- de 16 ans). Les mineurs qui souhaitent participer à ce concours devront fournir une autorisation parentale.

Chaque participant pourra présenter au maximum **deux photographies (couleur et/ou noir et blanc)**. Aucune photo retouchée à l'aide d'un logiciel ou recadrée ne sera acceptée et ne devra pas avoir de signe distinctif, l'auteur étant identifié dans le nom du fichier numérique ou au dos du format papier.

LE THÈME DE LA PHOTOGRAPHIE :

L'apiculteur / apicultrice en sujet principal en activité au rucher ou en miellerie (extraction, conditionnement, autres...).

2 - Envoi des photographies au plus tard le 31 août 2022 minuit

• Sous format numérique «JPG» (solution à privilégier) :

- La taille sera d'environ 3500 x 2300 pixels à 300 dpi, elle ne devra pas dépasser 15 Mo en envoi par courriel.

Envoyer par courriel ou via WeTransfer, à l'adresse suivante : eva@vetopharma.com

- Le nom du fichier devra être sous la forme :

À titre individuel > « NOM-PRÉNOM.jpg »

À titre collectif > « NOM-Association ou NOM-Établissement scolaire »

- Le sujet du courriel d'envoi sera sous la forme :

À titre individuel > « concours-photo_NOM-PRÉNOM »

À titre collectif > « concours-photo_NOM-Association ou concours-photo_NOM-Établissement scolaire »

Le courriel accompagnant les photos devra indiquer :

- **L'adresse postale complète et le numéro de téléphone du participant,**

- **L'adresse courriel du participant,**

- **La date de naissance du participant,**

A titre collectif ajouter le nom et prénom de l'auteur de la photo et sa date de naissance.

• Sous format papier A4 (21 x 29,7 cm)

Chaque photographie devra comporter au dos :

- Le nom, prénom ou nom de l'association ou de l'établissement scolaire, adresse postale complète et numéro de téléphone du participant,

- L'adresse courriel du participant,

- La date de naissance du participant,

A titre collectif ajouter le nom et prénom de l'auteur de la photo et sa date de naissance.

A adresser sous enveloppe cartonnée et timbrée à l'adresse suivante : Véto-pharma, 12-14 rue de la Croix Martre - 91120 Palaiseau

Les gagnants devront être en mesure de nous transmettre ultérieurement leurs fichiers en haute résolution pour une utilisation en exposition grand format.

Un courriel ou un courrier d'accusé de réception vous sera envoyé.

L'organisateur décline toutes responsabilités si ces conditions ne sont pas respectées.

3 - Droits photographiques et droit à l'image

Le participant garantit qu'il est titulaire des droits d'auteurs des photographies envoyées, que ses photographies respectent le droit à l'image et reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion auprès des personnes éventuellement identifiables sur la(les) photo(s). Le participant autorise gracieusement les organisateurs du concours à reproduire leurs photographies pour les nécessités du concours et de sa promotion. Pour toute reproduction et publication/agrandissement géant, l'organisateur s'engage à mentionner le nom de l'auteur de la photo-

graphie de façon apparente. Pour toute utilisation dépassant le cadre défini ci-avant, l'organisateur demandera un accord écrit préalable de l'auteur.

4 - Conditions de sélection

Un jury sera composé de représentants des villes de Chaillac et de Valençay, du département de l'Indre, de la Région Centre Val de Loire, de représentants de l'apiculture indienne et nationale, de photographes et de membres de Véto-pharma. Ce jury sélectionnera les meilleures photographies dans chaque catégorie. Le choix interviendra sur la base de critères artistiques et techniques. Le jury se réserve le droit d'exclure toute photographie ne respectant pas le thème ou le règlement du concours. Les décisions du jury seront sans appel.

5 - Présentation des résultats et remises des prix

Les lauréats seront informés par courrier ou courriel du choix du jury. La remise des prix et des récompenses s'effectuera le 14 octobre 2022 en présentiel à l'EVA ou format digital en fonction des règles sanitaires en vigueur à cette période.

6 - Prix

Un jury se réunira après la date de clôture de réception des candidatures pour choisir les 20 meilleures photographies et pour décerner les prix du jury suivants :

• **Catégorie résident département de l'Indre (36) - Un prix sera attribué pour chaque catégorie d'âge. Soient 2 prix.**

• **Catégorie France - Dom-Tom - Un prix sera attribué pour chaque catégorie d'âge. Soient 2 prix.**

Chaque prix donnera lieu à une récompense de 100 euros en carte cadeau.

Le jury se réserve le droit de donner un prix supplémentaire « prix spécial du jury » s'il le juge nécessaire.

• « Coup de cœur » du public

Un prix spécial de la meilleure photographie sera décerné par le public à la suite de l'exposition des 20 meilleures photographies. Différents dispositifs seront mis en place pour collecter les votes durant une période définie par l'organisateur. Le gagnant sera prévenu par téléphone ou courriel. Il sera convenu avec le lauréat une date de sa remise de prix et de sa récompense. Une communication sera diffusée suite à cet événement.

7 - Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Si par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable.

8 - Données personnelles

Toutes les données personnelles reçues seront utilisées uniquement dans le cadre de ce concours. Elles resteront strictement confidentielles et ne seront pas exploitées ou divulguées à des tiers dans un but commercial.

Ce règlement est accessible sur notre blog : <https://www.blog-veto-pharma.com/concours-photo-22/>, notre site internet www.veto-pharma.fr, ou sur demande à eva@vetopharma.com.

Pour toute question veuillez contacter Séverine Délot : eva@vetopharma.com ou 06 77 67 17 33

Partenaires : **Le Syndicat des Apiculteurs du Centre et du Berry**

